

UDSIS



**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales**

**extrait du registre des délibérations
séance du 19 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf juillet, à 14 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 19/07/22 – 01	Objet : Actualisation du tableau des emplois au 1er août 2022.
--	---

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Mathias BLANC, Michel GARCIA, Martine ROLLAND, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : Madeleine GARCIA-VIDAL.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Hermeline MALHERBE, Françoise CHATARD, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Alain GOT, Georges GUARDIA.

Suppléants présents : Maya LESNE.

Titulaires absents ayant donné procuration : Antoine PARRA ayant donné procuration à Georges GUARDIA.

Absents : Dominique ANDRAULT, Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Raymond LEMORT, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Josette PUJOL, Pierre BATAILLE, Valérie FRANCO, Josiane LOURTIL, Françoise ORTEGA, Sylvie TORRES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 15/03/16-08 du 15 mars 2016 portant création d'un emploi de non titulaire de catégorie A pour exercer les fonctions de responsable du centre équestre,

Vu la délibération n° 10/05/22-05 du 10 mai 2022 modifiant le tableau indicatif des emplois à compter du 1^{er} juin 2022,

Considérant la réflexion engagée sur la réorganisation des centres de loisirs basés à Saint Cyprien, au sein du Pôle Sports et Loisirs et dans l'intérêt du service,

Vu l'avis du Comité technique du 19 juillet 2022.

Le Président,

Rappelle que l'audit d'accompagnement financier et organisationnel, mené en 2020 par le cabinet Espelia, a identifié une problématique juridique et fiscale relative à l'activité du centre équestre, trop majoritairement « commerciale ».

Précise que la base de la réflexion est la « mutualisation » des deux centres de plaine, situés à moins d'un kilomètre l'un de l'autre. Ceci dans l'intérêt du service :

- développer l'offre de service complémentaire entre les 2 centres (multiactivités, développement durable, culture, patrimoine...)
- faciliter la réorientation d'activités du centre équestre, en prenant pour « modèle » le fonctionnement du centre nautique

- mutualiser les moyens humains et techniques entre les 2 centres
- harmoniser les procédures
- répartir les missions du chef de centre sur des responsables thématiques.

Le poste de chef de centre équestre n'est plus justifié.

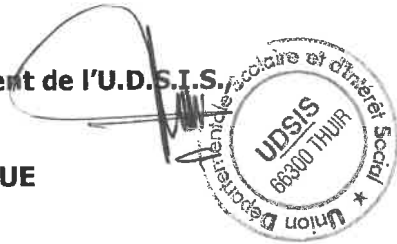
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE de :

- **Retirer** le poste de conseiller des APS non titulaire de catégorie A (responsable du centre équestre de Saint Cyprien), suite à la réorganisation du Pôle Sports et Loisirs.
- **Modifier** le tableau des emplois à compter du 1^{er} août 2022 comme suit.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.

Jean ROQUE



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
21 JUIL. 2022
COURRIER

ETAT DU PERSONNEL AU 1^{er} AOUT 2022

1 - EMPLOIS PERMANENTS

EMPLOIS	NOMBRE
FILIERE ADMINISTRATIVE	
Directeur Général des Services de 20 000 à 40 000 habitants	1
Directeur territorial	1
Attaché hors classe	1
Attaché Principal	2
Attaché territorial	3
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur	3
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	5
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4
Adjoint administratif	5
FILIERE TECHNIQUE	
Ingénieur	2
Technicien principal 1 ^{ère} classe	3
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
Technicien	2
Agent de maîtrise principal	14
Agent de maîtrise	7
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	8
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	16
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 10/35 -ème	1
Adjoint technique	28
Adjoint technique à 10/35ème	2
FILIERE SPORTIVE	
Conseiller territorial des A.P.S.	1
Educateur des A.P.S. principal 1 ^{ère} classe	11
Educateur des A.P.S. principal de 2 ^{ème} classe	4
Educateur des A.P.S.	2
Opérateur principal des A.P.S.	5
Opérateur qualifié des A.P.S.	2
Opérateur des A.P.S.	1
FILIERE ANIMATION	
Animateur principal 1 ^{ère} classe	1
Animateur principal 2 ^{ème} classe	1
Animateur	1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint d'animation	2

2 - EMPLOIS SAISONNIERS

EMPLOIS	NOMBRE
Attaché principal	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3
Adjoint technique	17
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	3
Conseiller des APS	20
Educateur des A.P.S.	11

Opérateur qualifié des A.P.S.	5
Opérateur des A.P.S.	10
Adjoint d'animation	5

3 - EMPLOIS NON TITULAIRES

EMPLOIS EN CDI	NOMBRE
Adjoint technique à 10/35 ^{ème}	1
EMPLOIS EN CDD	NOMBRE
Conseiller des APS	1-1=0
Educateur des APS	2

4 – CONTRAT D'APPRENTISSAGE - CONTRAT DE DROIT PRIVE

EMPLOIS	NOMBRE
Apprentissage CAP en restauration à la cuisine de MILLAS	1
Apprentissage CAP palefrenier soigneur au centre équestre de SAINT CYPRIEN	1

5 – CONTRAT AIDE – CONTRAT DE DROIT PRIVE

EMPLOIS	
Parcours Emploi Compétences	